



Plus value vente bien suite succession

Par **maryann**, le **15/05/2012 à 09:20**

Bonjour,rnj'ai hérité d'un appartement en 2005 estimé à 250000€.rnCet appartement a été loué de 2005 à 2010 puis je l'ai occupé en 2011 à titre de résidence principale.rnAujourd'hui je souhaite le vendre, l'agence l'estime à 280000+ 17000 d'honorairesrnAurai je une plus value à payer?? rnMerci par avance de votre réponse

Par **amajuris**, le **15/05/2012 à 10:08**

bjr,rnsi vous le vendez alors qu'il est votre résidence principale, je ne crois pas que vous deviez payer pour la plus-value éventuellement réalisée puisque c'est votre résidence principale qui est exonérée.rncdt